

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2026

L'an 2026, le 25 septembre à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur DEVE Dominique.

Date de convocation	21/09/2026			
Secrétaire de séance	AUGUSTA Bérengère			
Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Retard	Absent(e)	Pouvoir donné
AUGUSTA Bérengère	X			
BRILHAULT Géraldine			X	X
CACERES Sophie	X			
DEVE Dominique	X			
DUVERGEY Michel	X			
FERGANI Alexandre			X	
HORAK Magali	X			
LEROY Emilie			X	X
MAGNE Michel			X	X
TLEMSANI Slimane	X			
VOISIN Éric	X			
POUVOIR : Mme LEROY Emilie donne son pouvoir à Mme CACERES Sophie Mme BRILHAULT Géraldine donne son pouvoir à M TLEMSANI Slimane M MAGNE Michel donne son pouvoir à M DEVE Dominique				

ORDRE DU JOUR	
1	Fonds de concours-Projet N°1 Eglise
2	Fonds de concours-Projet N°1 Réfectoire
3	Convention Vert Marine
4	Taxe de séjour
5	Désignation correspondant incendie et secours

Onze conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à six.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 aout 2026 est validé par le conseil municipal puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

1- Fonds de concours-Projet N°1 Eglise

DCM 2026/34

La Communauté de Communes les Portes de l'Ile de France (CCPIF) a crée un fonds de concours en février 2018. Ce fonds ouvre la possibilité de financer la réalisation d'équipements par une subvention versée par la CCPIF au profit des communes membres. Ainsi le maire propose au conseil municipal de solliciter ce fonds pour le projet d'installation de gouttières sur le côté de l'église pour l'évacuation des eaux pluviales. Ce projet englobe l'intervention d'un géomètre puisque ce côté de l'église jouxte une parcelle privée sans clôture, le mur de l'église faisant office de limite de terrain sans plus de précision. Le montant des travaux s'élève à 7 770.72€HT. Le montant de la subvention demandée est de 3 885.36€.

Le conseil municipal valide cette demande de subvention par le biais du fonds de concours de la CCPIF et autorise le maire à signer les devis pour la réalisation de ces travaux.

2- Fonds de concours-Projet N°1 Réfectoire

DCM2026/35

Le maire propose au conseil municipal de solliciter de nouveau le fonds de concours pour le projet de création d'un réfectoire à la mairie.

Ce projet englobe l'intervention d'une entreprise pour la création de l'espace réfectoire et l'acquisition d'une kitchenette. Le montant des travaux s'élève à 9 488.07€HT. Le montant de la subvention demandée est de 4 744.03€.

Le conseil municipal valide cette demande de subvention par le biais du fonds de concours de la CCPIF et autorise le maire à signer les devis pour la réalisation de ces travaux.

3- Convention Vert Marine

DCM2026/36

La société Vert Marine est exploitante du bassin de Pacy-sur-Eure. Il convient de passer une convention de mise à disposition des installations sportives à titre onéreux, afin de permettre aux enfants scolarisés à Chauffour-lès-Bonnières de pratiquer la natation à la piscine Robert Taron de Pacy sur Eure. Cette convention va couvrir l'année scolaire 2026/2027.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention entre la commune, la SNA et Vert Marine et autorise le maire à signer la convention.

4- Taxe de séjour

DCM2026/37

La commune n'a jamais perçu de taxe de séjour. De plus en plus de locations touristiques sont créées sur la commune. Ainsi le conseil municipal propose d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble de la commune. Le barème des tarifs est fixé par le législateur (art. L. 2333-30 et L. 2333-41 du CGCT) et fait l'objet d'une revalorisation annuelle en fonction de l'inflation. Pour chaque hébergement touristique, le conseil municipal doit opter pour le régime d'imposition applicable. Après étude du tableau des tarifs, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'appliquer le tarif plafond dans chacune des catégories. Cette délibération sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2028.

5- Désignation correspondant incendie et secours

DCM2026/38

Chaque commune doit désigner un correspondant incendie et secours.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'incendie et de secours-SDIS et traite avec lui, les questions opérationnelles et la prévention incendie.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

Ainsi le conseil municipal désigne Eric Voisin (titulaire) et Sophie Caceres (suppléante) comme correspondants incendie et secours de la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

QD1- L'animatrice scolaire est en arrêt maladie depuis le 21 septembre. Son remplacement a dû l'être organisé. La commune a fait appel à une société d'intérim. Mme Coeurjoly est donc opérationnelle depuis le 24/09. Le contrat d'intérim est prévu jusqu'au 16/10 soit jusqu'aux vacances de La Toussaint.

QD2-Le SEY propose l'installation de borne de recharge tout public sur la commune. La Commission Travaux recevra un représentant du SEY pour avoir toutes les informations utiles. Le prochain comité aura lieu de 19 novembre.

QD3-La remise de 12 tablettes numériques a eu lieu ce jeudi 24/09 aux élèves de CM1. En présence de Mme Ricaud, représentante de Seine et Yvelines Numériques, Isabelle Bailleu, élue de La Villeneuve-en-Chevrie, Dominique Deve et Slimane Tlemsani. Toutes les familles étaient présentes.

QD4-Décès d'un touriste âgé de 83 ans, le mardi 22/09 au Bon Accueil.

QD5-Le Plan Communal de Sauvegarde est finalisé. Le maire, les adjoints et les correspondants secours et incendie auront un exemplaire à disposition. Un exemplaire du PCS sera également gardé en mairie et à la salle des fêtes.

QD6-Centre de loisirs. Les capacités d'accueil du centre de Freneuse sont limitées. Certaines familles n'arrivent pas à avoir de place pour leurs enfants. Ils sollicitent donc la mairie pour établir une convention avec le centre de Bennecourt.

QD7- La commission travaux est missionnée pour établir une étude sur la potentielle acquisition de défibrillateur et définir l'emplacement.

QD8- La CCPIF propose de rassembler les demandes de formations aux premiers secours afin de centraliser les demandes pour organiser les formations avec les sapeurs-pompiers de Bonnières-sur-Seine.

QD9- Marche pour octobre rose organisée le 4/10 par le chemin entre Chauffour-lès-Bonnières et La-Villeneuve-en-Chevrie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Auteur : DEVE Dominique

Date de mise en ligne :

Conseil municipal du 25 septembre 2026	
DEVE Dominique, le maire	AUGUSTA Bérengère Secrétaire de séance
	